

Compétence, loi applicable, reconnaissance et exécution des décisions, et acceptation et exécution des actes authentiques en matière de successions et création d'un certificat successoral européen

2009/0157(COD) - 26/04/2012

La présidence a informé les délégations de **l'état d'avancement** d'un certain nombre de propositions législatives et notamment du projet de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen.

Le Parlement européen a adopté sa position en mars 2012. L'amendement adopté correspondant à ce qui avait été convenu entre les institutions, il devrait pouvoir être approuvé par le Conseil. Par conséquent, le Conseil devrait être en mesure d'adopter le règlement en **juin 2012**.